Quelles complémentarités entre l'accompagnement proposé par les Agences et le DLA, Dispositif Local d'Accompagnement ? Un exemple en Poitou-Charentes

Depuis 2004 les associations culturelles et artistiques, peuvent bénéficier d'un appui pour se consolider et/ou mieux se développer via le DLA, Dispositif Local d'Accompagnement. Il semble intéressant que les agences connaissent ce dispositif ouvert aux compagnies, d'autant que sur certains territoires, comme en Poitou-Charentes, de réelles collaborations se mettent en place.

Lancé en 2004, par l'Etat et la Caisse des Dépôts – avec des financements du FSE –, le DLA, Dispositif Local d'Accompagnement, vise à aider les structures à pérenniser leurs activités et leurs emplois.

Fin 2012, ce sont plus de 42000 associations qui ont bénéficié du DLA, dont plus de 5000 dans le secteur de la culture parmi lesquelles environ un millier de compagnies de spectacle vivant (hors musiques actuelles).

Sur la base d'un diagnostic établi par un chargé de mission DLA et validé par un comité d'appui, un consultant, expert de la problématique et/ou du secteur d'activité, est missionné pour intervenir quelques jours auprès de l'association (ou des associations : des accompagnements collectifs peuvent en effet être également menés).

Si ce dispositif est national – et gratuit pour les bénéficiaires (sauf en Poitou-Charentes où il existe une participation financière) – il présente des variations au sein des 105 DLA présents sur le territoire, que ce soit au niveau des financements (participation ou non des collectivités), ou au niveau des partenariats.
Ainsi, dans plusieurs régions des liens entre les agences régionales et les DLA se sont tissés ; ils font parfois même l'objet d'une convention, comme c'est le cas en Poitou Charentes (convention signée en 2012) où la demande d'accompagnements émanant du secteur culturel est en augmentation constante.

Témoignage de Catherine Muller, conseillère artistique de l'A, Agence culturelle du Poitou-Charentes)

« L'IPCA, structure porteuse du DLA en Poitou-Charentes – sur les 4 départements – a rapidement reconnu notre expertise sur le champ du spectacle vivant et a souhaité se rapprocher de l'A en l'invitant à participer à ses comités d'appui. De son côté, l'Agence au regard des résultats très satisfaisants obtenus auprès de plusieurs compagnies, a réalisé que le DLA constituait un outil formidable pour améliorer ses services et travailler en complémentarité avec les acteurs de l'accompagnement du territoire : jusqu'à présent, le programme des actions menées par l'Agence dans le cadre d'un de ses dispositifs (la Plateforme d'accompagnement des porteurs de projets) était constitué principalement de temps d'informations collectifs et d'entretiens individuels de conseils et d'orientation; Le DLA, lui, offre les moyens d'approfondir les questions de structuration des entreprises associatives et les questions d'emploi.

L'A et l'IPCA se sont rapprochés et la collaboration entre les deux structures se concrétise aux différents niveaux d'un accompagnement.
• L'A peut orienter certaines compagnies vers le DLA (rôle de prescripteur). L'A est invitée au comité d'appui pour éclairer des cas individuels par sa connaissance globale des enjeux pour les compagnies, par sa capacité à évaluer des potentiels de développement artistique.
• L'A est parfois conviée aux différentes étapes de travail (réunion avec des partenaires…) et peut être amenée à porter une parole publique, voire à jouer un rôle de médiation.
• L'A peut intervenir dans le suivi des structures ayant bénéficié d'un accompagnement DLA, de par sa proximité avec le terrain
• L'A a également participé à la mise en place d'accompagnements collectifs : identification de thématiques récurrentes (la question de l'ancrage territorial par exemple), repérage de compagnies… »

Témoignage d'Aurélien Allemandou, chargé de mission DLA à l'IPCA

« Le partenariat avec l'Agence permet de mettre en place des actions plus qualitatives auprès des associations culturelles et s'appuie notamment sur une circulation d'informations très soutenue entre nos deux structures. Cela nous permet de ne plus travailler au coup par coup et dans l'urgence mais de penser ensemble des formes plus en amont et des espaces plus collectifs. La formalisation de la convention nous a ainsi permis de clarifier le positionnement de chacun et de ne pas nous marcher sur les pieds. »

En Ile de France, où l'accompagnement DLA des structures culturelles et artistiques représente près du quart des associations accompagnées, l'agence Arcadi a eu l'occasion de s'associer au DLA à des échelles régionale ou inter-départementale. Elle a notamment participé au cofinancement et au montage d'un accompagnement collectif visant un projet de mutualisation entre trois compagnies, ou encore elle a participé à l'expérimentation du déploiement d'un outil d'autodiagnostic économique et financier à destination de réseaux culturels.

Les perspectives de collaboration entre agences et dispositif DLA sont encore largement ouvertes.

Pour en savoir plus sur le DLA : http://www.culture-proximite.org/rubrique.php3?id_rubrique=78